

## CONDITIONS GENERALES DE LA GARANTIE 10 ANS DES ENROULEURS INDUSTRIELS DE TUYAUX ET DE CÂBLES NEDERMAN

### 1. GENERALITES

1.1. Les présentes conditions générales du programme de garantie 10 ans NEDERMAN (la «**Garantie**») s'appliquent aux enrouleurs industriels de tuyaux et de câbles visés en annexe (les «**Produits**») fournis par l'entreprise («**NEDERMAN**») directement ou par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs revendeurs à un client final, personne morale acquérant le produit pour son propre usage (le «**Client**»).

1.2. La Garantie est fournie par NEDERMAN au Client sans être transférable à aucun tiers sans le consentement exprès de NEDERMAN.

### 2. OBJET DE LA GARANTIE

2.1 Les Produits sont vendus sous la Garantie de NEDERMAN, laquelle est mentionnée dans le devis remis au Client.

En approuvant le devis, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la Garantie et en accepter les termes et conditions.

La Garantie est fournie au Client sans frais, en plus de toute garantie contractuelle applicable en vertu d'un accord de vente.

2.2 Si, pendant la période de la Garantie, un Produit présente des défauts de composition ou de fabrication, NEDERMAN réparera ou remplacera ledit Produit ou les pièces défectueuses, aux conditions de la Garantie.

NEDERMAN appréciera s'il y a lieu de réparer ou de remplacer le Produit, ce en tout ou partie.

La Garantie n'ouvre droit à aucun dédommagement ni à aucune indemnisation.

### 3. PERIODE DE GARANTIE

La période de validité de la Garantie est de 10 ans à compter de la date de fabrication du Produit.

Elle n'est pas prolongée en cas de réparation ou de remplacement d'un Produit ou d'une partie d'un Produit.

### 4. CONDITIONS DE LA GARANTIE

4.1. Pour être valable, toutes les réclamations au titre de la Garantie doivent être faites par le Client sans délai à compter de l'apparition du défaut.

4.2. La Garantie ne sera accordée que sur présentation du Produit défectueux accompagné de la facture d'origine ou de tout document précisant le nom du vendeur, le type de produit, la date et le lieu d'achat, le numéro d'article et de contrôle.

## 5. EXCLUSIONS DE GARANTIE

5.1. La Garantie ne sera pas accordée si le Produit n'est pas installé, entretenu et utilisé conformément à la documentation y relative ou si le défaut est causé par :

(i) l'usure des pièces soumises à l'usure telles que les tuyaux / câbles, les rouleaux de guide d'enroulement, les joints pivotants et les arrêtoirs de tuyaux/ câbles, (ii) corrosion, (iii) accident, (iv) abus, (v) modification ou (vi) utilisation dans d'autres applications que celles pour lesquelles il a été conçu.

5.2. Ne sont pas couverts par la Garantie :

- le frais liés à l'envoi à NEDERMAN des Produits soumis à la garantie, qui demeurent à la charge exclusive du Client ;
- les coûts supportés par le Client du fait de la mise en œuvre de la Garantie, notamment lors de l'installation du Produit ou d'une pièce.

## 6. RESPONSABILITE

NEDERMAN ne sera en aucun cas responsable :

- des dommages de toute nature, tant matériels qu'immatériels, directs ou indirects, qui pourraient résulter d'un mauvais fonctionnement et de la mauvaise utilisation des Produits ;
- des dommages qui pourraient résulter de la mise en œuvre, par le Client, de la Garantie, qu'ils soient causés directement au Client ou à un tiers, notamment du fait des délais de réparation ou de remplacement du Produit défectueux.

## 7. LOI APPLICABLE ET LITIGES

La loi régissant la Garantie est la loi française.

En cas de litige, préalablement à toute procédure, les parties s'engagent à recourir à un conciliateur choisi d'un commun accord afin de parvenir, si possible, à un règlement amiable.

A défaut, le tribunal compétent sera le tribunal de Commerce de Bobigny.

## Annexe

### Liste des Produits

Les produits Nederman suivants sont inclus dans le programme de garantie :

Tous les enrouleurs industriels de câbles de marque Nederman de la série de produits suivante :

- C20
- C30
- D20
- 744
- 793

Tous les enrouleurs industriels de tuyaux de marque Nederman de la série de produits suivante :

- H20
- H30
- 883
- 888
- 889
- 884
- 886
- 893
- 876

\*Tous les produits de marque privée sont exclus de ce programme de garantie.